

LOI

Loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement

NOR: ENVX9200049L

Version consolidée au 21 septembre 2000

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 1 \(Ab\)](#)
Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 10 \(M\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 10-1 \(M\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 10-2 \(M\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 10-3 \(M\)](#)
Abroge [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 15 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 2-1 \(Ab\)](#)
Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 23-3 \(Ab\)](#)
Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 3 \(M\)](#)
Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 3-1 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 3-1 A \(Ab\)](#)
Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 4 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 4-2 \(Ab\)](#)
Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 7 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 7-1 \(MMN\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 7-2 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 7-3 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 7-4 \(Ab\)](#)
Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 8 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 8-1 \(Ab\)](#)
Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 9 \(M\)](#)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [CODE DES COMMUNES. - art. L373-2 \(Ab\)](#)
Modifie [CODE DES COMMUNES. - art. L373-3 \(Ab\)](#)
Modifie [CODE DES COMMUNES. - art. L373-4 \(Ab\)](#)
Modifie [CODE DES COMMUNES. - art. L373-5 \(Ab\)](#)
Abroge [CODE DES COMMUNES. - art. L373-7 \(Ab\)](#)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

Crée [CODE GENERAL DES IMPOTS, CGI. - art. 1648 C \(T\)](#)

Article 4

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [Loi n°72-619 du 5 juillet 1972 - art. 4 \(M\)](#)

Article 5

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLI - art. L21-1 \(M\)](#)

Article 6

A modifié les dispositions suivantes :

Modifie [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 - art. 15 \(M\)](#)
Crée [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 - art. 26-1 \(Ab\)](#)
Modifie [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 - art. 3-1 \(Ab\)](#)
Modifie [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 - art. 4 \(M\)](#)
Crée [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 - art. 4-1 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 - art. 6-1 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 - art. 7-5 \(MMN\)](#)
Crée [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 - art. 8-1 \(Ab\)](#)

Article 7

A modifié les dispositions suivantes :

Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 11-1 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 11-2 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 11-3 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 11-4 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 11-5 \(Ab\)](#)

Article 8

A modifié les dispositions suivantes :

Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 22-1 \(M\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 22-2 \(M\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 22-3 \(M\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 22-4 \(M\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 22-5 \(Ab\)](#)
Crée [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 22-6 \(Ab\)](#)

Article 9
A modifié les dispositions suivantes :
Modifie [Loi n°90-1130 du 19 décembre 1990 - art. 1 \(Ab\)](#)

• TITRE IV : DISPOSITIONS FINANCIÈRES.

Article 10 (abrogé au 21 septembre 2000) [En savoir plus sur cet article...](#)

- Abrogé par [Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 - art. 5 \(V\) JORF 21 septembre 2000](#)

Les sociétés de financement des économies d'énergie, visées à l'article 30 de la loi n° 80-531 du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur, sont autorisées à financer, par voie de crédit-bail immobilier et mobilier ou de location, les ouvrages et équipements destinés à la récupération, au transport, au traitement, au recyclage et à la valorisation des déchets et effluents de toute nature, quel que soit l'utilisateur de ces équipements. Les dispositions du paragraphe II du même article 30 ne sont pas applicables aux opérations financées dans les conditions prévues au présent article.

Article 11

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie [Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 - art. 24 \(M\)](#)

Article 12

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976 - art. 20 \(MMN\)](#)

• TITRE V : DISPOSITIONS PÉNALES.

Article 13 (abrogé au 21 septembre 2000) [En savoir plus sur cet article...](#)

- Abrogé par [Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 - art. 5 \(V\) JORF 21 septembre 2000](#)

Le Gouvernement présente chaque année au Parlement un rapport sur l'application de la présente loi.

Article 14

A modifié les dispositions suivantes :

- Créé [Code minier - art. 83-1 \(Ab\)](#)

FRANÇOIS MITTERRAND Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

PIERRE BÉRÉGOVOY

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

MICHEL VAUZELLE

Le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique,

PAUL QUILÈS

Le ministre de l'économie et des finances,

MICHEL SAPIN

Le ministre du budget,

MICHEL CHARASSE

Le ministre de l'environnement,

SÉGOLÈNE ROYAL

Le ministre de l'industrie et du commerce extérieur,

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

Le ministre de la recherche et de l'espace,

HUBERT CURIEN

Le ministre délégué au commerce et à l'artisanat,

JEAN-MARIE RAUSCH

Travaux préparatoires : loi n° 92-646.

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 2677 ;

Rapport de M. Michel Destot, au nom de la commission de la production, n° 2745 ;

Discussion et adoption, après déclaration d'urgence, le 2 juin 1992.

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 385 (1991-1992) ;

Rapport de M. Bernard Hugo, au nom de la commission des affaires économiques, n° 417 (1991-1992) ;

Discussion et adoption le 26 juin 1992.

Assemblée nationale :

Rapport de M. Michel Destot, au nom de la commission mixte paritaire, n° 2849 ;

Discussion et adoption le 30 juin 1992.

Sénat :

Rapport de M. Bernard Hugo, au nom de la commission mixte paritaire, n° 462 (1991-1992) ;

Discussion et adoption le 30 juin 1992.